

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DU CABINET MEDICO-CHIRURGICAL CLEMENCEAU, 70 AVENUE CLEMENCEAU 69230 ST GENIS LAVAL.

Ces CGF sont consultables à l'accueil du cabinet et sur notre site internet www.vetoclemenceau.fr

Tous les actes effectués au sein de notre établissement sont soumis aux présentes CGF.

MENTIONS OBLIGATOIRES

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Notre établissement de soins est classé « Cabinet médico-chirurgical vétérinaire chiens, chats, et petits mammifères de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires :
<https://www.veterinaire.fr/ressources-documentaires.html>

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h . Le Samedi de 9h à 12h30

Les consultations ont lieu sur rendez-vous, sauf urgence.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire : Dr VILLENEUVE Virginie et Dr PELLETIER Arnaud

Personnel non vétérinaire : Mélanie POLSINELLI, assistante vétérinaire

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA STRUCTURE

-Consultation de médecine générale, dermatologie, ophtalmologie

-Chirurgies de convenance, gynécologique et des tissus mous,

Le cas échéant, notamment pour les chirurgies neurologiques et orthopédiques nécessitant un matériel et une compétence particulière (scanner par exemple) nous référons l'animal, en fonction des disponibilités, à la clinique vétérinaire du Gier (Dr. Renaud Treuil CES orthopédie) ou la clinique vétérinaire Armonia, ou vous proposons les services au cabinet d'un chirurgien itinérant spécialiste : Dr Pablo Rivier, avec l'accord du client.

- Anesthésie et réanimation, nous disposons de protocole d'anesthésie gazeuse.
- Analyses sanguines hémato-biochimiques (Catalyst et Lasercyte), ionogramme, et tests urinaires au cabinet. Analyses sanguines spécifiques envoyées au CAL ou IDEXX, anapathologie clinique avec Vetdiagnostics
- Imagerie : radiographie numérique, échographie doppler
- Consultation comportement.
- Délivrance de médicaments conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

En dehors des horaires d'ouverture, le vétérinaire revient à la clinique en fonction des soins nécessaires.

En cas de soins intensifs, ou sur demande du propriétaire, un transfert en centre vétérinaire 24h/24 sera prescrit : SIAMU, Clinique vétérinaire de Mermoz, Clinique vétérinaire ARMONIA, ADOMVET, si l'état de l'animal le permet.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Afin d'assurer un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, en dehors des horaires d'ouverture, la continuité des soins est assurée par le service d'urgence à domicile ADOMVET avec lequel nous avons passé un contrat de gestion.

ESPECES TRAITÉES

Animaux soignés : chien, chat et petits mammifères de compagnie.

Pour les autres espèces animales NAC, nous vous recommandons le Dr Le BAS à la clinique vétérinaire de Mermoz, Tel : 04.78.74.29.61 ou le Dr Bonnin à Champagne aux Monts d'or Tel : 04.78.35.44.25 (reptiles en particulier).

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins des espèces non-citées ci-dessus notamment les équidés et animaux de rente. En cas d'urgence pour ces espèces vous pouvez vous adresser aux

Dr. Franck Croisier : 06.95.57.61.14 (Equidés)

Dr. Christophe Perier, ou Cédric DUBOIS : 23 Grande Rue, 69850 Saint-Martin-en-Haut, Tel : 04.78.48.60.25 (Animaux d'élevage)

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »). Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant.

Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société INCINERIS, l'enlèvement du corps et vous proposer une crémation plurielle sans restitution des cendres, ou une crémation individuelle (à laquelle il est possible d'assister) avec restitution des cendres dans un coffret simple ou une urne décorative :

Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

INCINERIS, 255, rue Charles De Gaulle 01500 Château-Gaillard, Tel : 04.74.38.72.20

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION DES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

Evaluateur Comportemental : Dr Virginie Villeneuve

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

1/ L'animal trouvé est un chien ou un chat :

Si il est blessé : nous assurons les soins minimums à sa survie et son transport pour une prise en charge secondaire par la SPA

Si il n'est pas blessé : SPA de Brignais : Parc d'activités des Vallières, 12 Rue de l'Industrie, 69530 Brignais

Tél : 04.78.38.71.71, hors horaires d'ouverture, des box sont à votre disposition pour laisser l'animal, il sera identifié et restitué à son propriétaire.

Si il est dangereux pour un tiers, sur la voie publique : Contacter la Mairie : 04.78.86.82.05, à défaut la Gendarmerie : 04.78.56.03.00

2/ L'animal trouvé est un oiseau : Centre de soins des Oiseaux sauvages du Lyonnais : Le Satinaire, 69490 Saint-Forgeux Tel : 04.74.05.78.85

Version du 15/12/2015

3/ L'animal fait partie de la faune sauvage : ne pas s'en approcher.

Nous rappelons que quelque soit l'animal, et particulièrement si il est blessé ou malade, il représente un danger potentiel infectieux ou agressif. Nous vous conseillons de faire preuve de la plus grande prudence et de ne pas vous en approcher.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.vetoclemenceau.fr/Information/Prices.aspx?code=2164&parent=374>

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

Modalités de règlement : Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée. Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris. Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture. Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV RA :

Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires Rhône-Alpes, 110 avenue Barthélémy Buyer, 69009 Lyon

Tel : 04.72.57.16..65 E.mail : cro.rhone-alpes@veterinaire.fr

RCP

La Medicale de France : 157 cours Albert Thomas 69003 Lyon Tél : 04.78.54.90.51

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs vétérinaires Pelletier et Villeneuve.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.